

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N° 9/2024 (1/2) – Objet : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS POUR LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SUR 2024.

Monsieur le maire cède la parole à madame Délérés afin de présenter les durées d'amortissement pour les différents budgets.

-BUDGET COMMUNAL (15400):

Mme Suzanne DELERIS, adjointe déléguée aux finances expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire pour la commune de Najac de définir la politique d'amortissement sur son budget principal de la commune et de son budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Modalités de gestion des amortissements en M 57 :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Par suite du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement. Les communes de moins de 3500 habitants n'ont pas l'obligation de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées aux comptes 204XXX, ainsi qu'aux immobilisations au c/21532 « réseaux d'assainissement ».

L'instruction M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis. Cette disposition est une nouveauté puisque sous le régime de la M14, le calcul du montant des dotations aux

N° 9/2024 (2/2)

amortissements se faisait selon la règle de l'année pleine : début des amortissements au 1^{er} janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien.

La méthode consistant à amortir en année pleine peut être maintenue pour certaines immobilisations dans la mesure où l'impact sur la production de l'information comptable n'est pas significatif.

Pris en compte ces éléments d'information,

Le Conseil municipal, à compter de l'exercice 2024 pour le budget principal de la commune,

COMPTE	DUREE D'AMORTISSEMENT
204182 (M57) – bâtiments et installations Anciennement c/2041582 en M14	10 ans
Par défaut, tous les autres comptes du chapitre 204	10 ans
21532 - réseau d'assainissement	10 ans

Le Conseil adopte à l'unanimité ces durées d'amortissement

Pour le choix dérogatoire de la méthode de l'amortissement linéaire :

-DECIDE de maintenir l'amortissement en année pleine pour les subventions versées d'un montant inférieur à 100 000 €. Au-delà de ce montant, il sera appliqué le principe de l'amortissement au prorata temporis.

-BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (15401):

Mme Suzanne DELERIS, adjointe déléguée aux finances rappelle à l'Assemblée que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Mme Suzanne DELERIS, expose à l'Assemblée que la commune de Najac est appelée à définir la durée d'amortissement des immobilisations du budget annexe de l'assainissement.
La méthode consistant à amortir en année pleine peut être maintenue.

Pris en compte ces éléments d'information.

Le Conseil municipal, à compter de l'exercice 2024 pour le budget annexe de l'assainissement,

Pour la fixation des durées d'amortissement :

COMPTE	DUREE D'AMORTISSEMENT
c/213 bâtiment	30 ans
c/2156 matériel spécifique d'exploitation	10 ans
c/2156 réseaux d'assainissement	50 ans

Le Conseil adopte à l'unanimité ces durées d'amortissement

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU
Acte dématérialisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N° 10/2024 (1/2) – Objet : Admission de créances en non-valeur sur l'année 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne la parole à madame Déléris qui indique au conseil que le Service de Gestion Comptable a communiqué en 2023 les états de présentation en non-valeurs de créances irrécouvrables, à savoir :

- la liste 6407445611 pour le budget assainissement pour un montant de 1 144.23€

- la liste 6520700611 pour le budget communal pour un montant de 8 906.36€

Pour rappel, le conseil ayant pris connaissance de ces éléments, avait décidé à l'unanimité en sa séance de conseil municipal du 21 décembre 2023 :

- D'admettre en non-valeur certaines créances irrécouvrables sur le budget assainissement 2023 pour un total de 689.26€ à mandater au compte c/6541 ;
- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables sur le budget communal 2023 pour 84€ à mandater au compte c/6541.

A ce jour, et malgré les multiples recours, il apparaît qu'il convient de considérer comme irrécouvrables d'autres créances sur le budget communal 2023 à reporter sur celui de 2024.

N° 10/2024 (2/2)

Le conseil ayant pris connaissance de ces éléments, a décidé à l'unanimité en sa séance de conseil municipal du 29 février 2024 :

- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables sur le budget communal 2024 pour 670,61€ (dont 84€ déjà admis en séance de conseil municipal du 21 décembre 2023) à mandater au compte c/6541.

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU**
Acte dématérialisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N°11/2024 (1/2) – OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2024 : BUDGET COMMUNAL, LOTISSEMENT 1 ET 2 ET VVF EN M57

Vu :

-Le Code général des collectivités territoriales ;

-L'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

-Le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Madame DELERIS adjointe aux finances rappelle que à la suite du passage à la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023 pour le budget communal, les budgets lotissements et le budget annexe du VVF (anciennement sous nomenclature M14), le conseil municipal peut opter pour la fongibilité des crédits.

N° 11/2024 (2/2)

En effet sur autorisation de l'assemblée délibérante, le maire, pouvoir exécutif, peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel, au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour fixer un taux de fongibilité des crédits applicable sur les budgets primitifs 2024 en M57.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve que le taux de fongibilité retenu soit de 7.5% pour les budgets primitifs en m57.
- Adopte à l'unanimité.

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU**
Acte dématérialisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N° 12/2024 – OBJET : DELIBERATION FIXANT UN PRIX DE VENTE POUR LES PEUPLIERS

Vu :

-Le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle la coupe des peupliers en deux endroits en bord de rivière, pour la raison qu'ils présentent une menace. La première zone se situe à proximité du Pont Saint-Blaise sur les parcelles 162 et 163 de la section AK et la seconde au lieudit Laborde (route de Cantagrel) sur la parcelle 183 de la section L. Il rappelle également qu'en ce cas le Conseil Municipal doit fixer leur prix de vente.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour fixer un prix de vente pour les peupliers.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Décide d'un prix global de vente de 6265€ TTC correspondant aux peupliers issus de la coupe sur les parcelles 162 et 163 de la section AK et 183 de la section L ;
- Adopte à l'unanimité.

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,**

Alain ANDRIEU
Acte dématérialisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N° 13/2024 (1/2) – Objet : Plan de financement prévisionnel pour la requalification de la piscine municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la phase de travail en avant-projet entamée avec le maitre d'œuvre V2S Architectes,

Considérant les précédentes délibérations prises relatives à ce projet.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a été amenée à délibérer plusieurs fois au sujet de cette opération.

Il avait été arrêté une enveloppe de 1 012 000€ pour l'ensemble des phases de travaux (délibération n° 77/2022). Suite au travail mené avec le maitre d'œuvre V2S Architectes, les rendus d'esquisse et l'avant-projet ont conduit le groupe de travail sur cette opération à réévaluer l'enveloppe nécessaire à la conduite de ces travaux, enveloppe qui a considérablement augmenté. Il a fallu en effet tenir compte des estimations de prix présentées par l'architecte, et des diagnostics réalisés en amont de l'avant-projet.

Il convient maintenant de poursuivre cette opération en sollicitant un ensemble de co-financeurs identifiés et rencontrés étant en capacité de financer notre projet.

N°13/2024 (2/2)

Le maire présente au Conseil les tableaux reprenant les coûts prévisionnels avancés par le maître d'œuvre et le plan de financement permettant de solliciter l'ensemble des financeurs ciblés avec les montants référencés.

Coût prévisionnel des travaux :

Phase	Bâtiment			Travaux	Ingénierie	Aléas	Total	
		Description	Surface	Montant	Montant	Montant	Montant	
Phase 1	Bâtiment	Construction	332,2 m ²	835 000 € HT	1 000 000 € HT	137 775 € HT	97 278 € HT	1 070 053 € HT
		Réhabilitation (local filtrations existant)	73,0 m ²	165 000 € HT		27 225 € HT	19 223 € HT	211 448 € HT
Phase 2	Rénovation bassins annexe, plages et équipements techniques spécifiques	Construction bassin annexe	120,0 m ²	230 000 € HT	870 000 € HT	35 650 € HT	26 565 € HT	292 215 € HT
		Construction aire de jeux aquatique (splash pad)		140 000 € HT		21 700 € HT	16 170 € HT	177 870 € HT
		Plages		200 000 € HT		31 000 € HT	23 100 € HT	254 100 € HT
		Equipements techniques traitement d'eau		300 000 € HT		46 500 € HT	34 650 € HT	381 150 € HT
		Rénovation bassin principal	1 130,0 m ²	530 000 € HT		82 150 € HT	61 215 € HT	673 365 € HT
Ensemble				2 400 000 € HT	382 000 € HT	278 200 € HT	3 060 200 € HT	

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Dispositif	Financement		
Etat	DETR ou DSIL ou autres		1 071 070€	35%
Région	Dispositif dédié aux équipements sportifs	Plafonné à la participation du bloc local	744 565€	24,3%
Département	Fonds de soutien aux territoires	Plafonné à 500 000€	500 000€	16,3%
OAC	Fonds de concours	Plafond enveloppe disponible	98 166€	3,2%
Total subventions attendues			2 413 801€	78,9%
Autofinancement			646 399€	21,1%
Coût projet			3 060 200€	100%

Le Conseil, après exposé des éléments ci-dessus :

-VALIDE ce plan de financement

-AUTORISE le maire à solliciter les financeurs présentés et à signer toute pièce relative aux dossiers de demande de financement.

Adopte à 10 voix pour, 3 contre.

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU**

Acte dématérialisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N°14/2024 (1/3) – Objet : Plan de financement prévisionnel pour la rénovation thermique du bâtiment communal de la Peyrade et de la salle des fêtes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les précédentes délibérations prises relatives à ce projet.

Monsieur le Maire présente cette opération au Conseil afin d'acter l'engagement vers un marché de travaux sur ces deux bâtiments communaux. Ce projet est étroitement lié au projet de réseau de chaleur dont a déjà pu débattre le Conseil. Cette vaste opération concernant plusieurs bâtiments d'un même quartier, communaux comme particuliers, selon les décisions prises, ne sera réalisable sur ces deux bâtiments que si des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation sont entrepris

Coût prévisionnel des travaux sur la salle des fêtes :

Préparation du raccordement au réseau de chaleur	Préparation du local recevant les équipements	5 000 €HT
	Aménagement, hydraulique, fluide, régulation	26 100 €HT
	Radiateurs basse température	12 200 €HT
	Aérothermes et déstratificateurs	16 800 €HT
	Sous total	60 100 €HT
Menuiseries double vitrage		7 000 €HT
Eclairage leds		3 500 €HT
Ventilation à débit variable		20 000 €HT
Cout travaux		90 600 €HT
Ingénierie	15%	13 590 €HT
Aléas	10%	10 419 €HT
TOTAL COUT PROJET		114 609 €HT

N°14/2024 (2/3)

Coût prévisionnel des travaux sur l'immeuble de la Peyrade :

Chiffrages audit énergétique	Optimisation parois	Isolation plancher bas sur caves	13 000 € HT	253 200 € HT	
		Isolation plafond entrée			
		Isolation des murs extérieurs par l'intérieur	81 000 € HT		
		Isolation des murs sur cage d'escalier			
		Isolation toiture (sarking) dont reprise couverture	114 200 € HT		
		Réfection isolation combles			
		Menuiseries	45 000 € HT		
	Equipements	Ventilation hygro B - hors réseaux	14 500 € HT		94 500 € HT
		Raccordement réseau chauffage et ballon primaire : - Modules thermiques d'appartements chauffage et ECS indirects - Radiateurs basse température - Robinets thermostatiques - Comptage énergétique - Régulation thermostat d'ambiance programmable	80 000 € HT		
		Réseau de distribution ECS dans les logements avec comptage volumétrique			
Sous total			347 700 € HT		
Complément hors audit énergétique	Rénovation réseaux VMC	20 000 € HT	137 000 € HT		
	Mise en conformité électrique (8 logt * 7 k€/U)	56 000 € HT			
	Attente déploiement fibre	3 000 € HT			
	Surventilation commun via désenfumage commun	10 000 € HT			
	Rafraichissement sol/sdb (8 logts * 6000)	48 000 € HT			
Total travaux			484 700 € HT		
Ingénierie	20%		96 940 € HT		
Aléa	10%		58 164 € HT		
Cout projet	Montant HT		639 804 € HT	1 122 €HT/m ²	
	TVA	10%	63 980 €		
	Montant TTC		703 784 € TTC	1 235 €TTC/m ²	

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement est présenté à titre indicatif, et porte sur les demandes de financements effectuées par la commune dans le cadre des futurs travaux à mener.

La demande de Fond Vert portera sur l'exercice budgétaire 2025, mais elle est d'ores et déjà déposée maintenant afin de prioriser notre demande auprès des services de l'Etat.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL						
Financeurs	Dispositif	Dépenses éligibles		Taux sur dépenses éligibles	Montant	
Etat	Fond Vert rénovation énergétique	Ensemble projets	754 413€ HT	40%	301 765€	40%
Région	Logement-base	La Peyrade hors valorisation patrimoniale	429 660€ HT	30% plafonné à 40 000€HT/logement//plafonné à 5 logements	50 000€	7%
		53 708€ HT/logement				
	Logement-bonification valeur patrimoniale	La Peyrade valorisation patrimoniale	210 144€ HT	20% plafonné à 10 000€HT/logement//plafonné à 5 logements	10 000€	1%
		26 268€ HT/logement				
	Rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP)	Coût projet salle des fêtes (performance énergétique)	114 609€ HT	25%	28 652€	16%
Département	Fonds de soutien aux territoires	La Peyrade	639 804€ HT	25%	159 951€	21%
		Salle des fêtes	114 609€ HT	25%	28 652€	4%
Total subventions					579 020€	77%
Autofinancement					175 392€	23%
COUT DU PROJET					754 413€ HT	100%

Afin de mener à bien ces missions, monsieur le maire précise également que la commune sera amenée à solliciter les services d'Aveyron Ingénierie afin de nous accompagner dans la consultation et la nomination d'un maître d'œuvre, en vue du futur marché de travaux.

Le Conseil, après exposé des éléments ci-dessus :

- VALIDE ce plan de financement prévisionnel.
- AUTORISE le maire à solliciter Aveyron Ingénierie afin de poursuivre la phase de travail.

Adopte à l'unanimité

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU
Acte dématérialisé**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N° 15/2024 (1/2) – OBJET : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (En application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois à temps non complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des locaux de la commune, la visite de l'église ;

DECIDE après en avoir délibéré.

1. La création d'un emploi d'agent contractuel dans le grade d'**Adjoint Territorial du Patrimoine** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **6 mois** allant + 1 en option :
 - Du 1^{er} au 30 avril 2024 inclus, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de **8 heures** ;
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre 2024 inclus, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de **17,5 heures** ;

N° 15/2024 (2/2)

- du 1^{er} octobre au 31 octobre 2021 inclus, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **8 heures** ;

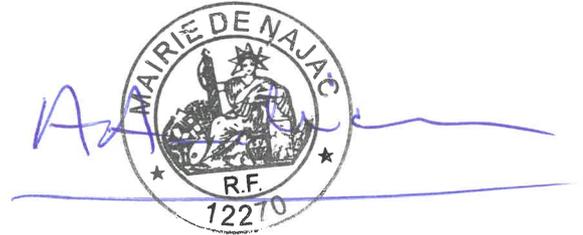
Il est précisé que cette dernière période est optionnelle et fera l'objet d'un avenant au contrat initial qui ne sera levé qu'à l'appréciation de l'autorité territoriale au regard des besoins réels du moment.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Cet agent assurera des fonctions d'agent en charge des visites guidées de l'église Saint-Jean.

- Adopte à l'unanimité.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU
Acte dématérialisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N° 16/2024 – OBJET : CREATION D'UN POSTE DE STAGIAIRE AU CIAP MAISON DU GOUVERNEUR ET GRATIFICATION

Le Conseil Municipal de Najac,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L124-1 à L124-20 et D124-1 à D124-13,

Vu le Code de la Sécurité sociale, et notamment ses articles D242-1 à D242-2-2,

Vu la Circulaire Urssaf n°2015-0000042 du 2 juillet 2015 sur les statuts des stagiaires,

Vu l'instruction fiscale du 17 février 2017,

Considérant les besoins en personnel qualifiés complémentaires pour assurer l'accueil au CIAP Maison du Gouverneur en saison estivale,

DECIDE le recours à l'emploi d'un stagiaire à la Maison du Gouverneur, pour une période allant du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2024, se décomposant ainsi :

- 154h en juillet puis 154h en août.

Le stagiaire sera rémunéré selon la gratification conventionnelle en vigueur, soit 4,35 € par heure de stage effectué.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU
Acte de maire délégué**



Accusé de réception en préfecture
012-211201678-20240229-20242902_16-DE
Reçu le 07/03/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N° 17/2024 (1/2) – OBJET : Tarif CIAP Maison du Gouverneur à compter de 2024

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Monsieur le maire laisse la parole à monsieur Alain Andrieu afin de présenter au Conseil les tarifs des entrées et des animations à la Maison du Gouverneur. Il est proposé au Conseil d'adopter les tarifs suivants à compter de la saison 2024 :

ENTREES

Individuel adulte : 4,50 €

Réduit (12-18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, personne en situation de handicap et leur accompagnateur, utilisateur LIO) : 3,00 €

Pour les moins de 12 ans et résidents najacois : gratuit

Pour les **partenaires** (guides-conférenciers, professionnels des OT BGA et Ségala, partenaires culturels, carte de l'enseignement, ambassadeur Aveyron) : gratuit

Tarifs préférentiels (VVF, Campings de Najac, groupe de 10 personnes minimum, AAGAC) : 3,50 €
(sur présentation d'un justificatif)

Billet couple (entrée tarif réduit CIAP MdG 3€ + entrée musée « Les métiers à créer » de Sauveterre 2€) : 5,00 €

ATELIER

Atelier en famille :

Enfant : 5,00 €

6 ans et moins : gratuit

Adulte : 3,00 €

Atelier jeune public :

N° 17/2024 (2/2)

Enfant : 5,00 €

PASS

Visite Office de Tourisme/CIAP Maison du Gouverneur :

Individuel visite OT /MdG tarif plein : 3,50 €

Individuel visite OT /MdG tarif réduit : 3,00 €

Groupe visite OT /MDG : 2.50 €

ANIMATION

Cluedo géant :

Adulte : 5,00 €

Enfant 9 -12 ans : 3,00 €

Pour les enfants de moins de 9 ans : gratuit

Animation : 2,00 € ou gratuite

VISITE COMMENTEE DE LA MAISON DU GOUVERNEUR

Visite commentée :

Tarif plein : 5,00 €

Tarif réduit (hors avantage multisites) : 3,00 €

JOURNEES DU PATRIMOINE

Samedi tarif réduit : 3.50€

Dimanche : gratuit pour tous

SCOLAIRE

Par élève : 4,00 €

En dessous de 20 élèves : forfait minimum de 80,00 €

Par élève, pour 2 ateliers : 7,50 €

Pour les écoles maternelles et primaires des communes du Pays d'art et d'histoire des Bastides du Rouergue : gratuit

Enseignants et les accompagnateurs : gratuit

PARTENARIATS

Billet Avantage multisites « Bastides et Gorges de l'Aveyron » : 4,00 €

Bastikdo

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU
Acte dématérialisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N° 18/2024 – OBJET : TARIFS BOUTIQUE MAISON DU GOUVERNEUR-SAISON 2024

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Monsieur le maire laisse la parole à monsieur Alain Andrieu afin de présenter au Conseil les tarifs en proposés à la boutique de la Maison du Gouverneur. Il est proposé au Conseil d'adopter les tarifs ci-joints en annexe pour la saison 2024.

Le Conseil ADOPTE à l'Unanimité ces grilles tarifaires en vigueur pour la saison à venir.

**Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU
Acte dématérialisé**



Annexe 1 à la délibération n°18/2024

TARIFS BOUTIQUE – MAISON DU GOUVERNEUR 2024

Miniatures ALIBERT	Prix de vente	
Pigeonniers	26.00€	
Horloge	45.00€	
Corina Nicolas	Prix de vente	
Carte postale Najac	3.00€	
Reproduction Grand Format	15.00€	
Livres Institut Occitan Aveyron	Prix de vente	
Les racines occitanes de l'Aveyron	25.00€	
Les traditions de l'Aveyron	25.00€	
L'école et l'occitan en Aveyron + DVD	15.00€	
Ségala, Opération Pais	25.00€	
Los noms del paisatge, Les noms de paysages DVD	10.00€	
Livres Institut Occitan Tarn et Garonne	Prix de vente	
Tarn et Garonne, Histoire et tradition occitane	25.00€	
Le « couteau de paix » création de Régis Najac	Prix de vente	
Le « couteau de paix »	195.00€	
Couteau à manche de bois local (chêne ou noyer)	115.00€	
Piget	Prix de vente	
Paysans du Rouergue DVD	20.00€	
Association Art et Savoir-Faire, Sauveterre-de-Rouergue	Prix de vente	
	Nouveau Poster en série limitée	18.00€
Christophe Spiesser	Photographies du patrimoine	25.00€
	Cartes postales	07.00€
Lucie Valloir	Cartes postales	7.00€
Lisa Gervassi	Livre photographique Mommy	40.00€
	Pochette cyanotype	10.00€
	Tote Bag cyanotype	18.00€
Gabrielle Campana	Boucles d'oreilles : puces en argent facettées ou émail champlévé sur argent	34.00€
	Boucles d'oreilles : puces en argent martelées ou émail champlévé sur argent	39.00€
	Pendentifs	90.00€
	Pendentifs	95.00€
	Boucles d'oreilles : argent martelé	60.00€
	Boucles d'oreilles : laiton plaqué or	75.00€
Les Patri'minots	Prix de vente	
Cartes postales à colorier	3.00€	
Coloriage géant de l'Aveyron	12.00€	

Gwénael Hubert	Prix de vente
Catalogue d'exposition, Najac, hier et aujourd'hui	12.00€
Apapoux, As de cœur	Prix de vente
Cartes postales	0.50€
Magnet	4.00€*
Porte-clef	4.00€*
Sac « Aveyron »	2.00€
Sac « Occitanie »	2.50€
Sac « Maison du Gouverneur »	4.00€
Mug Najac	5.00€
Marque-page	3.00€
Eventail	6.00€
Sticker pour voiture	4.00€

Anuanua	Prix de vente
Livret Maison du Gouverneur	16.00€
Magnet Maison du Gouverneur	4.00€

SHIBANNI (SAADI MOUZAIA) ILLUSTRATEUR	Prix de vente
Grande affiche format portrait	25.00€
Grande affiche format paysage	23.00€
Cartes postales	4.00€

Photographies de JCP	Prix de vente
« Najac – mer de nuages »	25.00€
« Najac – feu d'artifice »	25.00€
« Najac – château rouge »	25.00€
« Najac – coup de foudre »	25.00€
« Najac – dans la brume »	25.00€
« Najac – en automne »	25.00€
« Najac – coucher de soleil »	25.00€
« Najac dans la brume (bleu) »	25.00€

Petite Feuille, vannerie Marina Selva	Prix de vente
Spirales en osier à suspendre dites « cornes de gazelle »	10.00€
Spirales en osier sur bâton à planter, « décoration pot »	12.00€
Mini suspension en osier (bougie)	20.00€
Petites suspensions en osier (plante ou bougie)	25.00€
Grandes suspensions en osier (plante ou bougie)	30.00€
Suspensions en osier « collector » (plante ou bougie)	35.00€

Potier Thierry Beauvart	Prix de vente
Bols à pâte égyptienne	10.00€
Réservoirs à plantes	14.00€
Porte savons	9.00€
Entonnoirs à confiture à	11.00€
Magnets	4.00€

Les Martinets du Lézert	Prix de vente
Porte-clefs	6.50€

Boissons	Prix de vente
Eau	1.00€

Limonade	2.00€
Ice tea	2.00€

FEN	Prix de vente
Sérigraphie « Rue de Najac »	25.00€

WILFRIED LEROY	Prix de vente
Figurine Médiévale	20.00€
Bougeoir Donjon	10.00€
Porte clefs	6.00€
Lampe	120.00€

LIBRAIRIE LA FOLLE AVOINE	Prix de vente TTC
La relique	12,00 €
La vie dans une ville médiévale - illustrations, noir et blanc	17,50 €
Petite histoire des troubadours	11,50 €
Le Moyen Age jeu de 7 familles	7,50 €
Le roi hardi ! Hardi !	6,20 €
Chateau fort - comment vivaient les chevaliers ?	11,90 €
Vivre dans un château fort	14,90 €
Coffre au trésor - Moyen Age - découvre l'Europe médiévale	22,90 €
Merlin - l'enchanteur tout-puissant	5,00 €
La cabane magique, tome 02 - le mystérieux chevalier	5,70 €
Qui est le coupable ? Le château	13,90 €
Le château fort animé - de la construction à l'attaque	21,50 €
Les chevaliers	12,90 €
Le grand livre des énigmes médiévales - empoignez votre épée	17,95 €
La véritable histoire de Thibaut, le troubadour qui secourut Aliénor	6,90 €
Le roi disait que j'étais diable	7,70 €
Le sang des mirabelles	7,90 €
Le Moyen Age en bd	13,90 €
Le secret de la cathédrale	6,90 €
La cabane magique, tome 24 - au royaume du roi Arthur	6,90 €
Légendes médiévales - Arthur - Perceval - Tristan & Iseult - Mélusine	13,95 €
Magnificat - vol02	9,20 €
Angelus	9,20 €
Requiem	9,20 €
Gus le chevalier minus et l'épée du roi	9,50 €
Les chevaliers - mes petites décalcomanies Usborne	6,95 €
Construis ton château médiéval - maquette 3d	9,95 €
3 minutes pour comprendre les métiers, traditions et symboles	21,90 €
Habille... Les chevaliers	6,95 €
Les châteaux forts - vol05	14,95 €
Les étranges symboles des cathédrales, basiliques et églises	27,90 €
Bestiaire médiéval - enluminures	29,00
La vie dans un château médiéval	8,60 €
Bloc 60 jeux les chevaliers	4,00 €
Decalco les licornes	5,90 €
Decalco attaque château fort	5,90 €
Escape game junior. Le dernier dragon	8,95 €
L'herbier d'Ulisse Aldrovandi	15,00 €
Herboristerie médiévale et plantes magiciennes	32,00 €
Enola et les animaux extraordinaires - t01	10,70 €
Une histoire symbolique du Moyen Age occidental (réédition)	12,90 €
Cherche et trouve princesses et chevaliers (nvelle ed)	10,90 €
Une histoire symbolique du Moyen Age occidental	27,40 €
Merveilleuses plantes médiévales	12,90 €
La véritable histoire du moyen Age - en 20 dates clés	24,50 €

Cuisine de l'histoire : le moyen Age	10,00 €
La ville médiévale, tome 2 - histoire de l'Europe urbaine	12,80 €
Les chevaliers	8,95 €
Poésie des troubadours	8,80 €
Promenades dans la France médiévale	9,90 €
Cahier de jeux et d'esprit de Simon de Thuillières	7,90 €
La dame a la licorne	9,40 €
Pastel	8,90 €
Le passeur de lumière - Nivard de Chassepierre maitre verrier	9,90 €
Les sept couleurs du vent	9,40 €
Azincourt par temps de pluie	7,80 €
Femmes remarquables du Moyen Age - une nouvelle histoire du Moyen Age	24,00 €
Double meurtre à l'abbaye	4,70 €
Le Moyen Age est un jeu	3,00 €
L'apothicaire	9,80 €
Cuisine médiévale pour tables d'aujourd'hui - illustrations, couleur	29,90 €
Mon château en bois	17,95 €
Tirant le blanc	35,00 €
Les apéros historiques t02 - le Moyen Age	14,50 €
Angelot du lac - noir et blanc	17,90 €
La rebelle - femme médecin au Moyen Age	9,10 €
Au lit au Moyen Age - comment et avec qui - illustrations, couleur	21,00 €
Rebis	23,50 €
Sami et Julie CP niveau 3 la visite du château fort	3,40 €
Contes des sages du Moyen Age (nouvelle Edition poche)	9,90 €
La véritable histoire de guillaume qui voulait être chevalier	6,90 €
Au temps des châteaux forts. Suis-moi...	12,90 €
Recettes médiévales	13,00 €
Idées fausses et réalités du Moyen Age	19,90 €
Bâtir au Moyen Age	10,00 €
Medievalmania	29,50 €
Riquiqui le chevalier - t01 - le chevalier riquiqui - gare au dragon !	5,50 €
Riquiqui le chevalier - t02 - le chevalier riquiqui - le grand tournoi	5,50 €
Amuse-toi avec les œuvres du Moyen Age - plein de jeux et d'activité	11,00 €
S'amuser au Moyen Age	11,00 €
Contes musicaux grand format - t13 - Elvide et Milon, la musique au	24,90 €
Vivre avec les animaux au Moyen Age - histoires fantastiques et fer	26,50 €
Le Moyen Age sur le bout du nez - lunettes, boutons et autres inventions	26,25 €
Une journée au Moyen Age - édition illustrée - illustrations, coule	25,50 €
Vivre en famille au Moyen Age - illustrations, couleur	25,90 €
Regards sur le Moyen Age	21,00 €
Je colorie la construction d'un château fort	5,50 €
Stickers épais - château fort	8,95 €
Comprendre les châteaux forts décoder l'architecture des forte	15,95 €
Le kididoc au temps des châteaux forts	19,95 €
Timote visite un château fort (écoute aussi l'histoire)	5,70 €
La classe dont tu es le héros - t01 - la classe dont tu es le héros	5,95 €
Enquêtes au château fort - 12 énigmes, 20 suspects... A toi de jouer !	13,00 €
Enquête mystère - panique au château fort	9,95 €
Je suis en CP - le doc des châteaux forts - niveau 3	5,80 €
Les châteaux forts	8,95 €
Deviens le héros - au temps des châteaux forts	6,50 €
J'apprends a dessiner les chevaliers et châteaux forts	6,99 €
Je colorie la construction d'un château fort	3,90 €
Gilou troubadour	13,50 €
L'apprenti chevalier : quel beau troubadour !	6,20 €
Les aventures de Guilhem d'Ussel, chevalier troubadour - t01	8,40 €
Les piliers de la terre - tome 01 - le rêveur de cathédrales	19,00 €
Les piliers de la terre	12,90 €
La révolte	7,90 €
Crecy 1346	25,00 €

La quête	12,40 €
Belibaste	8,30 €
Le grand cœur	9,90 €
L'enfant de la neige	7,40 €
Montaillou, village occitan de 1294 à 1324	13,10 €
Arnal et la gauchère - roman	22,00 €
La fille du comte Hugues	4,95 €
La promesse de l'ange	9,90 €
Les mystères de Druon de Brevaux - t01 - Aesculapius	7,80 €
La dame sans terre	20,50 €
Gom lito les chevaliers	6,90 €
Mes 150 pourquoi - le Moyen Age. Notre-Dame de Paris et son trésor	14,90 €
Raconte-moi le temps des chevaliers en bd	10,90 €
Châteaux et chevaliers	5,95 €
L'histoire de France en bd - tome 3 - le Moyen Age !	7,50 €
L'Occitanie, toute une histoire !	19,90 €
Contes et légendes d'Occitanie	17,90 €
Le cloître et le portail de Moissac - chefs-d'œuvre de l'art roman	45,00 €
Figures romanes	37,00 €
Bestiaires du Moyen Age	13,00 €
Graal - vol01 - le chevalier sans nom	6,95 €
La nuit des béguines	12,00 €
Ma pochette d'artiste - mes 200 autocollants chevalier	5,95 €
Les plus belles légendes du Moyen Age - version intégrale	19,95 €
Le nom de la rose - tome 01 - livre premier	17,50 €
Messire guillaume - récit complet	35,00 €
30 activités pour devenir chevalier - apprendre l'histoire en s'amusant	6,90 €
Aliénor d'aquitaine	5,00 €
Arthur - la légende de la table ronde	5,00 €
Lancelot - le chevalier solitaire	5,00 €
Le Moyen Age (classique +) - mille ans de changements	8,90 €
Passionnément Moyen Age - plaidoyer pour le petit peuple	21,50 €
Le seigneur sans visage	5,90 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N°19/2024 (1/2) - Objet : TARIFS DES ENTREES PISCINE MUNICIPALE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de définir les tarifs des entrées de la piscine municipale pour la saison 2024 :

-	TARIF personne + 12 ans		
	Résident commune	entrée :	3.50 €
	Hors commune	entrée :	4.00 €
-	TARIF ENFANT 2 à 11 ans		
	Résident commune	entrée :	2.00 €
	Hors commune	entrée :	2.50 €
-	TICKETS 10 ENTREES Personne + 12 ans		
	Résident commune	10 entrées (saison) :	30.00 €
	Hors commune	10 entrées (saison) :	36.00 €
-	TICKETS 10 ENTREES Enfant 2 à 11 ans		
	Résident commune	10 entrées (saison) :	16.00 €
	Hors commune	10 entrées (saison) :	22.00 €

N° 19/2024 (2/2)

- **GRATUITE**
(enfants de moins de 2 ans, personnes handicapées et leur accompagnant)
entrée : 0,00 €

- **ABONNEMENT SAISON + 18 ans**
Résident commune illimité, nominatif : 60.00 €
Hors commune illimité, nominatif : 70.00 €

- **ABONNEMENT SAISON 2 à 18 ans**
Résident commune illimité, nominatif : 38.00 €
Hors commune illimité, nominatif : 45.00 €

- **TARIF GROUPE ENFANTS (colonies, centres aérés, scolaires : 8 enfants minimum ;
1 accompagnant obligatoire et gratuit en fonction de l'âge des enfants)**
(2 à 11 ans) entrée à l'unité : 2.20 €
(12 à 17 ans) entrée à l'unité : 3.00 €

Tous ces tickets sont valables uniquement pour la saison 2024

APPROUVE à l'unanimité.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU

Acte dématérialisé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Villefranche de Rouergue
Commune de Najac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert BLANC, maire.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : le 23 février 2024

Date d'affichage : le 23 février 2024

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :

Alain ANDRIEU, Pierre-Jean BARTHEYE, Gilbert BLANC, Suzanne DELERIS, Fabrice GUIBAL, Virginie LE FLOCH, Laurence MILLIAT, Charles POUX, Claude RABAYROL, Jean Régis SOUVIGNET. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration MM(Mmes) : Natacha CLOUZET par Suzanne DELERIS, Mathieu LAROUSSINIE par Claude RABAYROL, Isabelle BARRES par Alain ANDRIEU.

Absents excusés : M. Rémi MAZIERES.

Absents : néant.

Secrétaires de séance : Mme Virginie LE FLOCH.

N° 20/2024 – OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 213-1 du Code de l'urbanisme ;

Monsieur le Maire précise que la délégation intervenant dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain doit mentionner les conditions dans le cadre desquelles la délégation est accordée. C'est pourquoi, il sollicite du Conseil qu'il se positionne sur son intention d'aliéner le bien suivant soumis au droit de préemption urbain, dont le relevé cadastral est présenté en annexe de cette délibération :

- *Vente M. Barclay Patrick/ Mme Hamac-Langlois Florence, 7 rue de la Portette (parcelles 35 et 1029 section AE).*

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité ne pas faire exercice du droit de préemption urbain sur ce bien.
- HABILITE Monsieur le Maire pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à ces renonciations.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,
Alain ANDRIEU
Signature
Copie matérialisée



Accusé de réception en préfecture
012-211201678-20240229-20242902_20-DE
Reçu le 07/03/2024

